

■ **Cl. et Ch. Raedle**, à Genève, CH-660-0300980-0, service-traiteur, etc. (FOSC du 12.11.1981, p. 3570). Par suite de décès de l'un des associés, de même que du départ de l'un des associés, la société est dissoute et radiée d'office, en vertu de l'art. 68 al. 2 ORC.

Journal no 9006 du 20.07.2005
(02950748 / CH-660.0.300.980-0)